

Statement

Discours

BFL-6

Department of
External
Affairs



Ministère des
Affaires
extérieures

88/19

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

ALLOCUTION

À LA CHAMBRE DES COMMUNES

DU TRÈS HONORABLE JOE CLARK,

SECÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

SUR UNE MOTION DE L'OPPOSITION CONCERNANT

LA LETTRE ENVOYÉE AUX PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES

AU SUJET DES ORGANISATIONS SIKHS

OTTAWA

Le 10 mars 1988

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures

Canada

Monsieur le Président, tout d'abord, je souhaite faire une mise en garde afin que les députés n'établissent pas de parallèles entre la situation qui règne en Inde au sujet du Khalistan et d'autres événements dans le monde. Avant qu'ils fassent de telles déclarations au nom de leur parti, chose que mon ami de Kamloops-Shuswap et le député qui a présenté cette motion sont certainement tentés de faire, je les invite à réfléchir sérieusement aux répercussions de ce qu'ils vont dire.

J'ai l'intention d'être aussi impartial dans le cadre de ce débat que possible. Pour commencer, il serait utile que je lise la lettre que l'opposition officielle veut monter en épingle. Cette lettre a été déposée l'autre jour à la Chambre et en voici le texte:

"Il est possible que vous soyez invité à assister à des réunions organisées par des membres de la communauté sikh du Canada, ou que des membres de votre gouvernement le soient.

La plupart de ces invitations ont l'intérêt de permettre à votre gouvernement de se tenir informé des événements touchant la communauté sikh et d'encourager celle-ci à participer pleinement à la vie canadienne.

Il existe toutefois trois organisations sikhs qui ont essentiellement pour but de défendre la cause de la création d'un état sikh indépendant du nom de "Khalistan": Babbar Khalsa, l'International Sikh Youth Federation (ISYF) et la World Sikh Organization. Certains de leurs membres ont d'ailleurs participé ou invité à des actes de violence visant les intérêts indiens, au Canada et dans d'autres pays. Les activités de ces organisations constituent un point de friction qui gêne notablement nos relations avec l'Inde. En particulier, le gouvernement indien se formalise que des élus assistent à des réunions parrainées par ces organisations.

Je comprends bien le dilemme devant lequel se trouvent les élus lorsqu'ils s'agit de décider à quelles réunions prendre part, d'autant plus que dans certains cas, il peut être difficile de déterminer quelle organisation parraine l'événement. Je serais cependant heureux que, malgré ces difficultés, vous vouliez bien éviter de participer à des événements et à des activités qui pourraient sembler appuyer les organisations sikhs susmentionnées ou leur objectif de création d'un État sikh indépendant.

Je vous serais également reconnaissant de communiquer cette lettre aux membres de votre cabinet et de votre caucus. N'hésitez pas à me demander toute autre information que vous souhaiterez sur ce sujet."

Tel était le contenu de la lettre dont le parti libéral souhaite débattre. J'espérais que cette question délicate ne soit pas exploitée de façon partisane, mais le parti libéral a choisi de présenter une motion à la Chambre et nous allons donc y répondre.

Monsieur le Président, tout le monde ici sait que les sociétés modernes sont complexes, et elles le deviennent encore plus. Malheureusement, un des éléments de cette complexité, une des phases de la vie nationale et internationale moderne, c'est le recours croissant à la violence, non seulement à l'étranger, mais aussi au Canada. Toutes les sociétés civilisées veulent freiner cette tendance à la violence, en supprimer les causes premières et s'assurer qu'elles n'encouragent pas innocemment des activités qui peuvent avoir des conséquences violentes. C'est certainement l'un des engagements profonds de notre pays et de notre gouvernement.

Monsieur le Président, nous ne devons pas oublier que des Canadiens ont été victimes d'actes terroristes chez eux et à l'étranger. La peur qui s'est emparée de tous les Canadiens lors de la crise d'octobre au Canada, en 1970, sera toujours présente dans notre esprit. Encore récemment, certains de nos concitoyens ont subi les conséquences tragiques du terrorisme. Des Canadiens ont échappé à la mort de justesse lors d'un détournement d'avion à Karachi, en 1986. Il y avait aussi des Canadiens à bord du navire de croisière italien Achille Lauro qui est tombé aux mains de terroristes en septembre 1985, incident au cours duquel un des passagers a été exécuté par les terroristes. Trois cent vingt-neuf personnes, des Canadiens pour la plupart, ont perdu la vie dans la tragédie d'Air India en 1985. Un Canadien a été tué lors de l'incident survenu à l'ambassade du Turquie en 1985. La même années, des usagers du métro de Toronto ont été pris en otages par des terroristes. En novembre 1985, une attaque terroriste lancée contre un avion égyptien dans l'île de Malte a coûté la vie à une Canadienne et à son jeune enfant. En 1986, il y a eu une tentative d'assassinat contre un ministre du cabinet indien, dans l'île de Vancouver.

Dans le cadre des mes responsabilités, j'étais à Beiseker, en Alberta, lorsqu'une Canadienne et son nourrisson, victimes du terrorisme à l'étranger, ont été inhumés. Dans le cadre de mes fonctions toujours, j'ai représenté le Canada et le Parlement sur la péninsule près de Cork, en Irlande, où un monument a été érigé à la mémoire des victimes canadiennes de la tragédie d'Air India. J'ai assisté à de trop nombreuses funérailles pour prendre cette question à la légère. Oui, je sais très bien que certains de mes collègues, dans d'autres pays moins tranquilles et moins libres, ont assisté à beaucoup plus de funérailles.

Cette Chambre doit à la nature, à la liberté et à la réalité multiculturelle du Canada de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les Canadiens puissent poursuivre leurs objectifs et vivre en paix et en liberté.

Comme je l'ai dit à la Chambre lors de la mort de Valinda Leonard et de son bébé, dans l'incident d'Air Egypte, aucune nation n'est à l'abri du terrorisme. C'est pour cela qu'il importe que nous poursuivions avec nos alliés le développement de mesures concrètes pour combattre le terrorisme. Mais nous devons aussi mettre en place des mesures de protection chez nous et être vigilants, de façon à ne pas laisser au terrorisme l'occasion et la possibilité de s'implanter et de frapper.

Je dirais, monsieur le Président, que c'est particulièrement important dans un pays comme le Canada, précisément parce que nous sommes une nation multiculturelle qui encourage les gens de toutes les origines et de toutes les couleurs à venir ici poursuivre leurs entreprises, pratiquer leur religion et maintenir leur convictions, dans le respect des lois canadiennes. Il est plus facile à plus de gens de venir vivre ici une vie conforme à leurs traditions que ce ne l'est dans de nombreux autres pays. La latitude que nous offrons nous crée un devoir plus grand de prudence et oblige nos fonctionnaires à un sens plus grand des responsabilités.

C'est plus exigeant pour nous parce que nous sommes un pays libre et que nous tenons à notre liberté. Elle est protégée par les tribunaux, elle est inscrite dans la Charte, elle fait partie de la vie quotidienne. Monsieur le Président, nous sommes tous conscients de cette réalité première qu'il n'y a de liberté dans une société que si ses membres se plient à certaines restrictions. Certaines de ces restrictions sont définies dans la loi et dans la politique.

Il n'y a aucun doute, monsieur le Président, que nous les titulaires de charges publiques avons spécialement l'obligation de veiller à ce que les lois soient respectées au Canada, à ce que le pays et ses dirigeants ne deviennent pas par négligence les instruments d'organisations ou d'intérêts qui pourraient tramer la destruction de pays amis ou qui pourraient fomenter ou encourager la violence destructrice de la liberté et de la réalité multiculturelle que nous connaissons ici.

Le séparatisme a une signification bien particulière au Canada. Il nous rappelle une époque très difficile de notre histoire. Je crois que la plupart des Canadiens verraient d'un très mauvais oeil qu'un autre pays appuie quiconque

préconiserait le séparatisme au Canada, surtout par des moyens violents. Nous exercerions sûrement des pressions pour que le gouvernement de ce pays ne soutienne ou ne paraisse soutenir pareilles activités, de quelque façon que ce soit.

Monsieur le Président, la communauté sikh a une longue histoire au Canada. Sa contribution dans la société canadienne a été éminente. Comme je l'ai dit à la Chambre le 3 mars: "La Chambre sait que l'immense majorité des Canadiens d'origine sikh sont des citoyens au-dessus de tout soupçon qui essaient d'élever leurs familles dans la paix et dans la liberté". Le gouvernement a le devoir des les aider à atteindre ces objectifs.

J'ai eu l'honneur de visiter des temples sikhs à Toronto. J'ai rencontré des représentants de la collectivité sikh d'un bout à l'autre du Canada. J'ai également célébré avec eux la richesse des traditions sikhs, tellement plus florissantes lorsque ceux qui s'en réclament ont la liberté de pratiquer leur religion en paix. J'ai également eu le triste devoir, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, de dédier en juin 1986 dans la baie de Dunmanus, en Irlande, un monument à la mémoire des victimes de la tragédie d'Air India qui, dans bien des cas, étaient des Canadiens d'origine sikh.

Comme je l'ai déclaré à la Chambre le 3 mars, "La Chambre sait que l'immense majorité des Canadiens d'origine sikh sont des citoyens au-dessus de tout soupçon qui essaient d'élever leurs familles dans la paix et la liberté". Le gouvernement a le devoir d'aider les Canadiens dans leurs efforts en ce sens.

Cependant, il faut voir les choses bien en face. Les activités d'une petite minorité militante de la collectivité sikh représente à l'heure actuelle pour le Canada la plus grave menace à la sécurité intérieure. Il est indéniable que cette minorité cherche à morceler un pays ami, par des moyens pacifiques ou violents. Mon collègue le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) a demandé l'autre jour s'il n'y avait pas de différence entre la World Sikh Organization et les deux autres organisations. Effectivement, il y en a une, mais les statuts de la World Sikh Organization précisent clairement que l'un de ses objectifs consiste à "favoriser par des voies pacifiques la création d'un État sikh, le Khalistan". L'adoption de ces statuts a donné lieu à un débat houleux au sein de la World Sikh Organization. Ses membres n'ignoraient pas que leur décision susciterait la controverse et, du fait de cette décision, leurs objectifs sont incompatibles avec la politique canadienne.

Permettez-moi, monsieur, de vous donner quelques renseignements au sujet des autres organisations que je mentionnais dans ma lettre. Babbar Khalsa est une organisation internationale, ayant son siège en Inde, qui compte dans ses rangs des sikhs ayant pour but l'éradication des l'apostasie sikh et la création d'un État indépendant appelé Khalistan. En Inde, la Babbar Khalsa a participé à de nombreux actes de terrorisme contre des sikhs modérés, des hindous, ainsi que des représentants officiels du gouvernement indien et de ses États fédérés. La section canadienne est relativement peu nombreuse mais son attachement total à l'indépendance sikh et sa disposition à accomplir des actes de violence en font un grave sujet de préoccupation.

En mai 1986, des adhérents montréalais de la section canadienne de la Babbar Khalsa ont participé à un complot ayant pour but de placer une bombe à bord d'un avion d'Air India partant de New York. Deux ont été jugés coupables et condamnés à la prison à vie. Le 25 mai 1986, quatre membres de l'ISYF tentaient d'assassiner un ministre de l'État du Pendjab en visite en Colombie-Britannique. Ils ont été condamnés à 20 ans pour ce crime. Notre gouvernement ne saurait fermer les yeux sur ces faits, monsieur, pas plus que sur d'autres affaires de terrorisme dont nous sommes saisis.

L'International Sikh Youth Federation, prend ses racines dans l'All India Sikh Student Federation, la plus importante et la mieux organisée des organisations extrémistes sikh de l'Inde. Les activités et les programmes de l'All India Sikh Student Federation sont orientés vers l'agitation et la subversion de la vie civile et politique en Inde, dans le but bien déterminé de créer un État sikh indépendant appelé Khalistan. Les membres de cette organisation ont participé à des détournements d'avions, à des assassinats politiques, et à des meurtres aveugles, au hasard, aussi bien de sikhs modérés que d'hindous.

En outre, ces deux organisations ont usé de subterfuges à l'occasion contres des députés ou des personnalités du Canada pour les amener à appuyer leur cause, par exemple en les amenant à se faire photographier sous le drapeau khalistanais ou à porter des macarons d'appui au Khalistan.

Ces groupes ont pour principal objectif de promouvoir la création d'un État sikh indépendant appelé Khalistan à partir de l'État indien du Pendjab. Dans ce but, certains membres de cette organisation ont eu recours à la violence, l'ont conseillée ou encouragée.

Le gouvernement canadien ne peut rester silencieux lorsque des personnes ou des organisations préconisent le recours à la violence pour des fins politiques, à savoir, le démembrement d'un autre pays avec lequel nous entretenons depuis longtemps des relations amicales. Ma lettre, par conséquent, demandait à nos premiers ministres provinciaux d'éviter d'assister à des réunions ou de participer à des activités qui pourraient sanctionner par inadvertance les objectifs séparatistes de ces groupes.

Ma lettre n'a pas demandé aux premiers ministres d'éviter de recevoir ou de rencontrer certaines personnes, quelles que soient leurs opinions. Même si le gouvernement rejette leur cause séparatiste, nous reconnaissons pleinement le droit de tous les Canadiens à la liberté d'expression. C'est la présence ou la participation de représentants du peuple canadien à des réunions parrainées par ces trois organisations qui suscite mon inquiétude.

Lorsque des dirigeants politiques s'associent ouvertement à ces groupes, qu'ils en aient l'intention ou non, ils donnent créance et appui aux objectifs de ces organisations. Celles-ci ont profité dans le passé de la présence de personnalités politiques à leurs soirées. La plupart des Canadiens s'opposeraient énergiquement et voudraient que leur gouvernement s'oppose, je pense, à ce que les dirigeants d'un autre pays apportent un appui quel qu'il soit à des personnes qui chercheraient à promouvoir le séparatisme au Canada, particulièrement par la violence. Le gouvernement insisterait certainement pour que les dirigeants de notre pays ne donnent ni ne semblent donner aucune sorte d'appui à ces activités.

Il est assez naturel que de telles activités provoquent des démarches de la part du gouvernement de l'Inde auprès du gouvernement du Canada, comme notre pays en a fait auprès d'autres pays en 1970 à l'époque du FLQ. En tant que secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je manquerais à mes devoirs si je ne tenais pas compte des répercussions sur notre politique étrangère, particulièrement en ce qui concerne nos relations avec un gouvernement ami sur une question que celui-ci considère comme vitale pour son intégrité nationale.

Ces activités suscitent également de vives inquiétudes au Canada, particulièrement parce que les activités d'une petite minorité déchirent la communauté sikh du Canada. J'ai envoyé ma lettre parce que je m'inquiétais de ces activités à l'intérieur du Canada. J'agis en tant que ministre canadien dans l'intérêt de tous mes compatriotes.

Comme je l'ai dit précédemment, les activités d'un petit groupe de sikhs du Canada constituent une des graves menaces à la sécurité intérieure que connaisse aujourd'hui le Canada. Une minorité militante au Canada a pu, en ayant recours à la violence et à l'intimidation, exercer une influence disproportionnée sur la communauté d'origine sikh du Canada.

Afin de traiter de la présente situation, et en ce faisant d'éviter toute possibilité que le Canada devienne un foyer d'extrémisme sikh, de nombreuses initiatives ont été prises par le gouvernement canadiens.

La plus importante de ces initiatives a été notre effort afin d'assurer notre encouragement et notre appui aux Sikhs modérés qui sont décidés à s'opposer aux excès d'une minorité militante qui veut faire, sur notre territoire, une guerre qui a son origine dans un autre pays.

D'aucuns ont demandé si le gouvernement a assumé sa responsabilité d'avertir les personnes qui occupent des charges publiques au sujet d'autres organisations au Canada. La réponse est oui en ce qui concerne les activités de groupes qui, collectivement ou par l'entremise de leurs membres, sont associés à des actes de violence ou à toute activité visant à diviser des pays amis en Europe ou ailleurs. Mes collaborateurs et moi-même avons reçu de députés et de gouvernements provinciaux de nombreuses demandes de renseignements concernant la nature et les objectifs de groupes qui ont demandé à rencontrer des personnes en vue. Nous avons donné les conseils appropriés et nous avons obtenu la collaboration des personnes concernées.

Le principe est le même. Il ne s'agit pas d'une nouvelle politique. D'autres gouvernements canadiens ont adopté des positions semblables. Je remarque la présence à la Chambre du député de York-Centre (M. Kaplan), l'ancien solliciteur général. Lorsqu'il a été confronté à un problème comparable en 1984, il a déclaré que les actes de violence ou de terrorisme à l'appui d'une Arménie libre ne seraient pas tolérés au Canada et que notre pays ne deviendrait pas le théâtre d'affrontements pour des causes étrangères. Il a dit avec raison que cela serait une invitation à l'anarchie. Il a également dit à ce moment-là que les efforts du gouvernement d'alors, un gouvernement libéral dans lequel il était ministre, visaient seulement les contrevenants aux lois du Canada. J'ajouterais qu'ils devraient aussi viser ceux qui préconisent, directement ou indirectement, la violation de nos lois.

J'ai dit que le gouvernement était disposé à offrir aux députés des séances d'information a huis clos. Dans cet esprit d'impartialité, je dois avouer que le critique du Nouveau parti démocratique en matière d'affaires extérieures nous a contactés et que nous avons accepté de lui donner les renseignements voulus. Cette option est offerte aux autres députés intéressés.

Le vrai problème tient au fait que, quels que soient nos vœux, le Canada n'est pas à l'abri de la violence et du terrorisme. Trop d'actes terroristes ont déjà été perpétrés ici. Le gouvernement a donc le devoir de réagir avec fermeté, dans les limites de la législation qui régit notre société libre et multiculturelle. Nous le devons à tous les Canadiens mais aussi, en particulier, à la vaste majorité des Canadiens d'origine sikh qui, en raison de pressions énormes, ne sont pas libres de poursuivre leurs objectifs conformément aux traditions qui les ont, eux et tant d'autres, attirés dans ce pays.

Ce qu'on pourrait nous reprocher, à titre de députés, c'est de ne pas encourager suffisamment la majorité modérée de la communauté sikh du Canada à résister à l'infime minorité qui pratique ou incite à pratiquer le terrorisme ou la violence. La Chambre débat aujourd'hui cette question. J'en profite pour inviter tous les députés à faire mieux encore pour raffermir la liberté des Canadiens d'origine sikh, en encourageant ces derniers à poursuivre chez nous leurs objectifs en conformité de leurs traditions et des lois de notre pays.